

DÉBATS • PLANÈTE

Le conflit sur les mégabassines pose la question de la gouvernance de l'eau

Les canicules de l'été 2022 et la sécheresse ont mis en évidence la nécessité d'une meilleure utilisation des ressources hydriques. La multiplication des mégabassines, qui ne servent que l'agriculture conventionnelle, peut semer la controverse.

Par Martine Valo

Publié hier à 05h45, mis à jour hier à 05h45 • Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Les restes du « Fortin », quartier général des militants contre la mégabassine de Sainte-Soline, en construction dans le département des Deux-Sèvres, le 8 novembre 2022. YOHAN BONNET POUR « LE MONDE »

Analyse. La mégabassine, l'agriculteur irrigant et les manifestants : cette fable d'aujourd'hui risque d'occuper l'actualité encore un moment.

Après l'avoir chassée, l'hiver, de leurs champs à grand renfort de drainage, les exploitants des grandes cultures réclament que l'eau leur soit garantie l'été, la sécheresse venue. L'affaire divise et des tensions se manifestent, comme à Sainte-Soline (Deux-Sèvres), fin octobre. Le drame de Sivens où, en 2014, Rémi Fraisse a trouvé la mort lors d'une manifestation contre le projet d'une retenue sur le Tescou, dans le Tarn, a déjà montré que le consensus français est rompu. Un débat large sur l'épineuse question de la gestion de l'eau – sa gouvernance, sa répartition, les économies à réaliser – ne peut être renvoyé à plus tard.

Faute de ce débat, les pouvoirs publics n'ont guère de chance d'aborder sereinement la question du stockage de la ressource hydrique. Est-elle pertinente ? L'idée de thésauriser de l'eau ne date pas de l'essor de l'agriculture intensive. Voilà longtemps que les sociétés humaines détournent des rivières à leur profit et récupèrent les précipitations. Mais 2022 a donné aux Français un aperçu des effets du changement climatique en cours. Tous les experts annoncent des sécheresses plus intenses et plus longues – pas seulement l'été : elles pourront être pluriannuelles, y compris dans les zones tempérées.

Pénuries prévisibles

Désormais, tout le monde veut donc sa retenue collinaire, son barrage, son lac artificiel, son réservoir : de l'eau pour éteindre les incendies de forêts, pour produire de l'hydroélectricité, fabriquer de la neige, arroser fruits et légumes, abreuver les animaux, soutenir les débits des rivières où les poissons ont du mal à survivre dès le printemps... Diversifier les prélèvements pour l'eau potable ne suffit plus : une centaine de communes ont dû être approvisionnées par camions en juillet et août.

Face aux pénuries prévisibles, l'hydrologue Florence Habets suggère d'envisager des formes nouvelles de stockage dans des nappes souterraines préservées ou des lacs de montagne bien protégés. La démarche n'aura de sens que si l'on s'autorise à n'y puiser qu'en dernier recours, prévient-elle.



Écouter aussi | [Partage de l'eau : mégabassines, maxiconflits](#)

L'opinion publique peut donc légitimement s'interroger sur les priorités de l'Etat. Certes, il n'y a pas d'agriculture sans eau, mais il n'y a pas non plus de vie tout court. Consteller le territoire d'immenses infrastructures, essentiellement financées par de l'argent public, pour quelques poignées d'exploitants irriguant principalement des grandes cultures ne constitue qu'une réponse parcellaire. D'autant que leur modèle intensif ne représente que 5 % de la superficie de la ferme France.

Newsletter abonnés

« La lettre des idées »

Votre rendez-vous avec la vie intellectuelle

[S'inscrire](#)

Le projet controversé de Sainte-Soline est destiné à desservir une douzaine d'exploitations. Pourtant, ce cratère tapissé d'une bâche en plastique s'étend sur 16 hectares de terre agricole ; son volume est de 720 000 mètres cubes, l'équivalent de 200 piscines olympiques. Seize nouvelles autres sont prévues dans le département. Que le contenu des retenues de substitution comme celle-ci soit pompé dans les nappes phréatiques en hiver pour servir à la saison chaude ne change pas grand-chose au sentiment d'appropriation d'une ressource que la loi consacre comme un bien commun.

Cette perception est renforcée par la façon dont l'Etat opère dans les régions. Non pas qu'il n'y ait pas de concertation organisée en amont. Mais lorsque les discussions butent sur des désaccords, l'autorisation est tout de même accordée et l'élaboration en commun d'un éventuel « projet de territoire pour la gestion de l'eau » renvoyé à plus tard. C'est ce qui s'est passé dans la Vienne, où ont été annoncées, en novembre, trente nouvelles mégabassines, contre l'avis de l'agglomération de Poitiers qui produit elle-même l'eau potable pour ses habitants.

Lire aussi : [Les mégabassines, symbole d'un agrobusiness intenable ou réponse adaptée aux](#)

sécheresses ?

Le « Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique », qui a rendu ses conclusions début 2022, semble avoir donné un coup d'accélérateur à la multiplication des retenues. Lors de cette consultation où la parole leur a été majoritairement réservée, les professionnels de l'agriculture conventionnelle ont plébiscité ce type d'équipements. Leur choix prend donc forme sur le terrain, malgré le manque d'études sur les effets de ces infrastructures à l'égard de l'environnement. Drôle de pari sur l'avenir.

Rôle déterminant du préfet

Paradoxalement, la France se targue d'avoir une approche du cycle de l'eau si exemplaire qu'elle l'a exportée dans de nombreux pays depuis les années 1960. Dans l'Hexagone, la ressource est appréhendée par grands bassins-versants cohérents sur lesquels veillent six agences de l'eau. Ces dernières ont pour mission d'intérêt général de collecter une redevance pour soutenir des actions de préservation des milieux aquatiques. Elles sont aussi chargées de mener des réflexions prospectives, d'accompagner les collectivités locales dans leurs investissements... et de financer les fameuses bassines. Un comité de bassin associe diverses catégories d'usagers à l'orientation des programmes des agences. Mais, à la fin, le rôle du préfet qui préside leur conseil d'administration reste déterminant.

Lire aussi | [Les eaux souterraines, une ressource « mal gérée, voire gaspillée »](#)

Un rapport du Sénat sur l'avenir de l'eau, rendu public le 7 décembre, passe en revue toute la chaîne de décision concernant la gestion de l'eau, analysant comment sa complexité a fini par livrer le secteur aux techniciens. Les auteurs observent que le citoyen en est écarté. Ils plaident pour une politisation de la gouvernance de ce bien commun vital. Difficile de ne pas acquiescer.

Mais les sénateurs en déduisent qu'il est urgent de donner plus de pouvoir en la matière aux élus locaux, au premier rang desquels les conseillers départementaux. Sachant que les représentants du secteur agricole sont nombreux parmi eux, il n'est pas sûr que cela rééquilibrerait le débat.

Martine Valo